

SPÉCIALISATION DES POSTES COMPTABLES

TOUT EST POSSIBLE MÊME LE PIRE



7 Mars 2014

ercredi 5 mars, sous la présidence de Mme BIQUARD, nouvelle responsable du service Gestion Publique à la Direction Générale, un groupe de travail se réunissait, sur le thème de la spécialisation des postes comptables du secteur public local, notamment dans le secteur hospitalier.

Le syndicat **F.O.-DGFiP** considère que la poursuite de la spécialisation aura des effets néfastes sur le réseau de proximité, tant au niveau rural qu'au niveau péri urbain, mettant ainsi un terme à la fiction du Guichet Fiscal Unique, vitrine de la fusion.

Il est à craindre que la disparition des postes de catégorie C4 s'en trouve accélérée : ces postes mixtes, qui seraient dans un premier temps spécialisés sur la missions « Secteur Public Local », pourraient ensuite perdre une partie de leur activité, comme la gestion des hébergés pour ceux qui gèrent un établissement hospitalier ou une maison de retraite, par exemple.

Alors que chaque année les effectifs de la Direction Générale des Finances Publiques sont réduits à l'aveugle, les postes comptables en sont chaque fois davantage fragilisés. L'évaporation de certaines missions ou partie de missions viendra accentuer ces suppressions rendant la vie quotidienne au travail de plus en plus insupportable pour les agents comme pour les comptables publics. Ces difficultés de gestion entraîneront alors une demande de suppression de postes.

Dès lors où il défend la possibilité de dérouler une carrière de comptable dès le grade d'inspecteur, le syndicat **F.O.-DGFiP** ne peut pas être partisan d'une spécialisation à outrance du réseau.

Aujourd'hui les établissements hospitaliers de taille conséquente (en nombre de lits) sont déjà gérés en poste spécifique. Les autres de moindre capacité d'hébergement jusqu'aux hôpitaux ruraux doivent rester gérés dans leur trésorerie la plus proche, de même que les maisons de retraite et les autres établissement sociaux et médico-sociaux (EPSMS).

F.O.-DGFiP s'oppose à la spécialisation à outrance du reseau

Pour le Syndicat, les comptables de la DGFiP ont les compétences nécessaires pour assurer le service de qualité qu'attendent les directeurs d'hôpitaux.

Une formation continue, tant aux agents exerçant sur ce secteur qu'aux comptables, doit permettre à tous de rester en permanence à niveau. Par ailleurs, la compléxité de ces postes justifie pleinement la revendication de F.O.-DGFiP de création de postes supplémentaires d'adjoint.

Au fil de la réunion, la DGFiP a annoncé qu'elle renonçait au projet de spécialiser la gestion de toutes les maisons de retraite sur un seul poste comptable.

Par contre la Direction Générale pousuivra la centralisation départementale de la gestion des hébergés bénéficiant de l'aide sociale, en la regroupant sur un poste spécialisé, comme la Paierie départementale.

> Une nécessaire simplification réglementaire

Le Syndicat F.O.-DGFiP a clairement marqué son opposition à cette évolution. Par contre, il a proposé que la Direction Générale, en concertation avec les ministères concernés et la Cour des Comptes, étudie la simplification réglementaire nécessaire qui rendrait la gestion comptable des hébergés plus facile dans Hélios pour tous les postes comptables.

position par le fait que la spécialisation allait créer des postes gérant un trop grand nombre de comptes de gestion alors que cela continue de poser des problèmes dans Hélios.

En conclusion, Mme BIQUARD n'a écarté que la centralisation de la gestion des EPSMS. Elle a en revanche indiqué que toute latitude était laissée aux directions locales pour toute proposition sur les autres projets.

La Direction Générale établira alors sa doctrine sur les modes de spécialisation qu'elle préconisera au vu de ces projets et de leurs effets sur le réseau.

Cela a donné l'occasion au Syndicat F.O.-DGFiP de dénoncer les pratiques locales, de plus en plus fréquentes, qui font que les agents prennent connaissance de la fermeture ou de la restructuration de leur poste par le journal local.

Laisser l'imagination au pouvoir local, cela peut Le Syndicat F.O.-DGFiP a aussi justifié sa aussi aboutir au degré zéro du dialogue social.

RENFORCER LES MISSIONS ET SAUVEGARDER LE RÉSEAU DE LA DGFIP

C'EST POSSIBLE



SOYEZ TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

PARTICIPEZ NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS

BULLETIN D'ADHESION	NOM :PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :
	GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
of force syndicates DGFiP	AFFECTATION :
	Fait à le(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	